

Arrêté temporaire de circulation
Terrassement et pose de câble,
ROUTE BARREE DU N°25 AU N°17 ET DU N°35 AU N°25 RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU),
DEVIATION RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU) et RUE MICHEL RABOUAN (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6.,

VU la demande par laquelle **Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Jérôme TIMONIER** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **terrassement et pose de câble** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/09/2025 au 26/09/2025 DU N°25 AU N°17 ET DU N°35 AU N°25 RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 22/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, la circulation des véhicules est interdite du 25 au 17 RUE LOUISE VOISINE et du 35 au 25 RUE LOUISE VOISINE.

ARTICLE 2

À compter du 22/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE SAINT-MARTIN
- RUE MICHEL RABOUAN

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

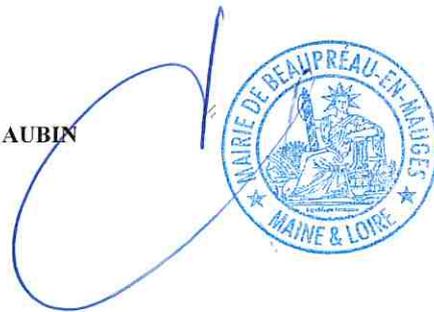
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupreau-en-Mauges, le 09 septembre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- Bouygues E&S
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupreau

ANNEXES:

plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

